

Département de SEINE ET MARNE
Commune de BOISSETTES
Canton LE MEE

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Vendredi 3 juillet 2015 à 20heures00

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

L'an deux mil quinze, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Bernard FABRE, Maire pour délibérer sur les affaires courantes de la commune inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents :

Monsieur Bernard FABRE, **Maire**

M Jean-Paul ANGLADE M. Xavier DARAS, M Philippe
BARRAULT Adjoint

Mme Fabienne COLIN-FAURE, Mme Fabienne CHAILLOT

Mme Florence DECHELLE, M. Bernard-Yves FOURNIER

Mme Franceline ADT-GUILBERT Philippe CASSARD

Conseillers Municipaux

ABSENT REPRESENTÉ :

M Thierry SEGURA, donne pouvoir à Mme Fabienne CHAILLOT

SECRETARE DE SEANCE : M Xavier DARAS

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- **délibération sur l'ACCORD SUR L'ARRETE DE PROJET DE PERIMETRE DU 28 MAI 2015**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 11 IV ;

L'arrêté n° 205063-0002 du 4 février 2015 du Préfet d'Ile de France, Préfet de Paris, portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale ;

L'arrêté n° 2015DRCL/BCCCL/39 du 28 mai 2015 du Préfet de Seine et Marne portant projet d'extension de périmètre de la communauté d'agglomération « Melun Val de Seine » aux communes de Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry entraînant la dissolution de la communauté de communes «

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et sur sa proposition et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité: de donner son accord sur le projet de périmètre de la CAMVS du 28 mai 2105

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire de signer la convention tripartite sur l'aménagement d'arrêts de bus**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

L'organisation par la CAMVS de la mise en accessibilité PMR du réseau de transport en commun dont elle a la gestion dans le cadre d'un partenariat avec le STIF. Et l'autorisation à donner par la commune à la CAMVS pour réaliser les travaux.

Vu les aménagements d'arrêts à faire sur la rue du Mont aux Lievres qui est une départementale (RD39) et nécessite donc l'accord du Département 77.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et sur sa proposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité : d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite entre la commune, la CAMVS et le Département de Seine et Marne.

- Délibération sur les TRAVAUX ENFOUISSEMENT RUE DE LA VARENNE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne ;

Considérant que la commune de BOISSETTES est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue de la Varenne

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 78 146,00€ HT pour la basse tension, à 61 857,00€ TTC pour l'éclairage public et à 50 805,00€ TTC pour les communications électroniques.

Ces travaux seront effectués en 2016 et porte sur 12 lampadaires et 9 branchements

Ces travaux seront portés sur le budget 2016, le montant de la TVA fera l'objet d'un remboursement ultérieur (FCTVA)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.
- DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.
- DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue de la Varenne
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

- Délibération sur l'autorisation donnée au Maire de signer la convention d'apport de déchets avec le SMITOM

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La nécessité de collecter et de traiter les déchets issus des activités de services techniques.

Vu la décision du SMITOM de retenir le même principe pour l'accueil des déchets des services techniques que pour celui des déchets ménagers

Vu la possibilité données aux communes de déposer les déchets encombrants assimilables aux déchets ménagers sur la déchèterie

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et sur sa proposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité : d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite entre la commune, le SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais et la société GENERIS, exploitant de la déchèterie du Mée-sur-Seine.

Date du prochain Conseil Municipal : le vendredi 3 juillet 2015

- DM 2-Ajustements du BP

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le montant des amortissements étant à pratiquer dans le budget du service de l'eau, il convient de procéder à la modification du budget communal 2015 de la façon suivante :

| COMPTES DEPENSES | | | |
|-------------------------|--------|--|---------------|
| 023 | 023 | Virement section d'investissement | - 200,00 € |
| 042 | 6811 | Dotations aux amortissements | + 200,00 € |
| | | TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | 0,00 € |
| COMPTES RECETTES | | | |
| 021 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | - 200,00 € |
| 040 | 281531 | Amortissement des réseaux d'eau | + 200,00 € |
| | | TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 0,00 € |

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette nouvelle DM.

Question diverses :

- Déjections canines

Des sachets biodégradables seront installés rue Paul Gillon, aux entrées du village, sur le parcours de santé, rue Clinchant et chemin des Prailons. Coût d'environ 250-290€ par borne de distribution des sachets. Une verbalisation active des propriétaires de chiens n'utilisant pas ces sachets ou d'autres sera effective.

Les enfants du Conseil municipal des enfants ont réalisé une affiche pour sensibiliser les propriétaires de chiens à respecter la propreté des rues du village

- Conseil Communautaire

Une des 25 délibérations du dernier Conseil touche Boissettes (comme les autres communes). Dans le cadre du PLH, la création de 50 logements (dont réhabilitation) est à prévoir pour l'année 2021.

Date du prochain Conseil Municipal : le 11 septembre 2015

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,

